

**Objet**

**Demande de mise en place de contrats d'apprentissage en 3ème année du cycle ingénieur pour le diplôme suivant :**

Ingénieur diplômé de l'École nationale supérieure des ingénieurs en arts chimiques et technologiques de l'Institut national polytechnique de Toulouse, spécialité chimie  
Ingénieur diplômé de l'École nationale supérieure des ingénieurs en arts chimiques et technologiques de l'Institut national polytechnique de Toulouse, spécialité génie chimique  
Ingénieur diplômé de l'École nationale supérieure des ingénieurs en arts chimiques et technologiques de l'Institut national polytechnique de Toulouse, spécialité génie des procédés  
Ingénieur diplômé de l'École nationale supérieure des ingénieurs en arts chimiques et technologiques de l'Institut national polytechnique de Toulouse, spécialité génie industriel  
Ingénieur diplômé de l'École nationale supérieure des ingénieurs en arts chimiques et technologiques de l'Institut national polytechnique de Toulouse, spécialité matériaux

- Vu les documents transmis au Greffe de la CTI par l'École nationale supérieure des ingénieurs en arts chimiques et technologiques ;
- Vu la note de synthèse établie par Patricia SOURLIER, membre de la CTI, et présentée lors de la séance plénière du 3 février 2026,

**La Commission des titres d'ingénieur a adopté le complément d'avis suivant :**

La Commission donne un **avis favorable** à la mise en place de contrats d'apprentissage en 3ème année du cycle ingénieur pour les diplômes d'ingénieur de l'École nationale supérieure des ingénieurs en arts chimiques et technologiques mentionné ci-dessus.

Délibéré et approuvé en séance plénière le 3 février 2026

La présidente,  
Claire PEYRATOUT

